

6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Broadband Learning Corporation

Interdit à Broadband Learning Corporation, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0233

Groupe Biotanika Santé inc.

Interdit à Groupe Biotanika Santé inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 30 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0231

Specialty Foods Group Income Fund

Interdit à Specialty Foods Group Income Fund, à ses porteurs de titres, à tous les courtiers en valeurs et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur, parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers intermédiaires et son rapport de gestion intermédiaire de la période terminée le 27 juin 2009 prévues au Règlement 51-102.

L'interdiction est prononcée le 8 septembre 2009.

Décision n°: 2009-FIIC-0232

6.5.2 Révocations d'interdiction

Aucune information.